

Compte-Rendu de la Réunion du Comité Syndical du SMECRU 13 septembre 2018

DELEGUES PRESENTS:

<u>Délégués titulaires</u>: Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Franck GIBONI, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

Délégués suppléants:

Avec voix : /

<u>DELEGUES EXCUSES</u>: Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Louis CHAUMONTET (pouvoir donné à Monsieur Christian BUNZ).

<u>DELEGUES ABSENTS</u> Monsieur Jean DOUE, Madame Nadine ESCOLA (démission), Monsieur André BOUCHET, Monsieur Michel DE REYDET.

Ordre du jour :

- 1- Election Vice-Président du SMECRU suite à une démission *
- 2- Natura 2000 les Usses : Demande de subvention d'animation pour l'année 2019
- 3– Autorisation donnée au Président à signer les conventions d'usage avec les propriétaires privés dans le cadre de travaux en cours d'eau, zones humides ou de lutte contre les plantes invasives
- 4– Accord cadre à bons de commande : assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration de pièces de marchés publics

Informations:

- 1– Décision n° 2018–07–01 : reconduction du marché « impression des supports d'information et de communication » 2015–03
- 2- Décision n°2018-07-02 : signature de marché « valorisation du site des bains de la caille : étude préalable et guide d'aide à la décision »
- 3-Décision n°2018-07-03 : attribution de marché « restauration de la continuité écologique au droit de 3 ouvrages transversaux sur le bassin versant des Usses, travaux des fiches actions $VB1.1_CONT\ 2$ et $CONT\ 4$ »
- 4-Décision n°2018-07-03 : attribution de marché « maitrise d'œuvre complète pour la restauration de la continuité écologique du ruisseau de Pesse Vieille entre sa confluence avec les Usses et l'amont de la traversée de la voie Communale »
- 5- Renouvellement de la convention-cadre entre l'Etat et le SMECRU, collectivité chargée de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 les Usses



*Le point 1 de l'ordre du jour sera traité dans la mesure où un nouveau délégué SMECRU aura, préalablement été désigné au préalable par la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR).

DOCUMENT JOINT AU COMPTE-RENDU : Position des EPCI-FP sur l'organisation de la GEMAPI sur le bassin versant des Usses.

L'an deux mille dix-huit Le 13 septembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur **Christian BUNZ**.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Monsieur Aurélien GLANDUT est désigné secrétaire de séance.

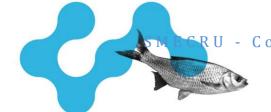
En ouverture de séance, M. le Président est amené à faire le point sur la compétence GEMAPI et le positionnement des EPCI quant à un éventuel transfert au SMECRU.

Il constate que le sentiment de défiance exprimé est bien sûr nourri par une connaissance encore très imparfaite du sujet, suite à un manque évident de motivation à accepter cette nouvelle compétence, mais aussi par une vision à très court terme des enjeux, réduite uniquement à une approche purement financière.

Il rappelle que le Syndicat de Rivières a joué son rôle en proposant la réalisation en 2017 d'une étude de préfiguration (organisation et mise en œuvre) de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant. Fin 2017, le SMECRU s'est déplacé dans tous les EPCI concernés afin d'apporter les éclaircissements nécessaires. Une réunion des Présidents d'EPCI a été organisée en janvier 2018 pour partager une vision commune.

Force est de constater que les réflexions des uns et des autres ne semblent pas avoir évolué depuis. Aussi, il appartient aujourd'hui au SMECRU de se concentrer sur la réalisation des dernières actions programmées dans le cadre du Contrat de Rivières, qui arrive à échéance en 2019. Le Syndicat reste bien sûr à la disposition de ses EPCI membres pour leur apporter toutes les réponses et précisions dont ils pourraient avoir besoin. Mais, il appartient aujourd'hui à ces EPCI, et à eux seuls, de définir et d'arrêter la façon dont ils vont exercer cette compétence, dont ils ont la charge depuis le 1er janvier 2018.

→ PJ : Document sur le positionnement des EPCI-FP sur l'organisation de la GEMAPI pour le bassin versant des Usses





1/ Election de Vice Président du SMECRU suite à une démission

Le Président explique que la Communauté de Communes Usses et Rhône n'a pas désigné le-a remplaçant-e de Nadine ESCOLA. De fait, le point 1 est ajourné.

2 1/ Natura 2000 les Usses : Demande de subvention d'Animation pour l'année 2019

Pour poursuivre les actions engagées en 2017 et 2018 pour l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 les Usses, le SMECRU devra répondre à l'appel à candidature « 7.63 N. Animation des DOCOB Site Natura 2000 » qui s'ouvrira cette fin d'année.

Le programme d'activités 2019 pour l'animation du DOCOB s'élève à un montant de 13 684,75 € TTC et comprendra :

Masse Salariale: 68,5 jours d'animations réalisées en interne par la chargée de projet Natura 2000 (sensibilisation et communication, intégration des enjeux de conservation aux documents d'urbanisme, suivi et restauration des HIC et EIC, etc.)

Des prestations de services :

1110 € TTC

- Animations grand publics (amphibien, biodiversité...),
- Impression d'affiche
- Frais de déplacements et de structure

1709,75 € TTC

Afin de poursuivre les opérations engagées, il est proposé de solliciter auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes une **subvention d'un montant de 13 684,75€ TTC** au titre de l'Animation du DOCOB, à un taux de 100% d'aides publiques.

Les demandes de subvention au titre de l'animation 2019 doivent être déposer avant le 10 octobre 2018, pour un passage en comité régional de priorisation le 27 novembre 2018.

Ce programme d'actions et son montant seront intégrés dans la programmation des activités et le budget global du SMECRU pour l'année 2019.

Après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité :

-Approuve le plan de financement de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 les Usses pour l'année 2019.

-Autorise le Président à solliciter l'Union Européenne, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat pour l'engagement d'une subvention pour l'animation du site Natura 2000 « Les Usses », dont le montant s'élève à 13 684,75 € TTC.

-Autorise le Président à signer tout document administratif et financier avec le prestataire retenu : LPO74, et avec tout autre structure et organisme, et cela pour assurer l'exécution de cette demande d'aide



3 2/ Autorisation donnée au Président à signer les conventions d'usage entre le SMECRU et les propriétaires de parcelles concernées par des travaux en cours d'eau, zones humides ou de lutte contre les plantes invasives

Dans le cadre de ses missions, le SMECRU est amené à intervenir sur des parcelles privées.

Avant la réalisation des travaux et pour permettre d'intervenir pour le compte de tiers et sur le domaine privé, une convention d'usage fixant les conditions d'intervention et les modalités de partenariat entre le SMECRU, le propriétaire des parcelles concernées et l'exploitant (si différent) est rédigée et signée par le SMECRU et les propriétaires.

Par la délibération n°2014-03-08, le Président est autorisé à signer les conventions entre le SMECRU et les propriétaires des parcelles concernées par les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau ou de lutte contre les plantes invasives.

Par délibération n°2016-06-04, le président est autorisé à signer des conventions d'usage entre le SMECRU et les propriétaires de parcelles situées dans le périmètre Natura 2000.

Afin de fluidifier la réalisation des travaux, il est proposé d'élargir cette délibération en prenant une délibération complémentaire autorisant le Président du SMECRU à signer toutes les conventions d'usage entre le SMECRU et les propriétaires des parcelles concernées par des travaux en cours d'eau, zones humides ou de lutte contre les espèces invasives, pour lesquels il est maître d'ouvrage. Cette convention d'usage permettra au SMECRU de bénéficier des droits d'usage (réels et personnels) de la parcelle et d'obtenir un accord pour accéder à la parcelle et entreprendre des travaux.

Les modalités de cette convention seront adaptées selon les cas, en fonction de la nature des travaux et du contexte...

Après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité :

-AUTORISE le Président du SMECRU à signer les conventions d'usage entre le SMECRU et les propriétaires des parcelles concernées par des travaux en cours d'eau, zones humides ou de lutte contre les espèces invasives, pour lesquels il est maitre d'ouvrage.

4-3/ Accord cadre à bons de commande : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de pièces de marchés publics

Pour mener les projets inscrits dans les fiches—actions du Contrat de Rivières, le SMECRU a recours aux marchés publics. La rédaction des pièces techniques (cahier des charges, bordereau de prix...) est généralement réalisée en interne par l'équipe (sauf cas exceptionnel, d'études, de travaux... présentant une complexité technique avérée). Pour la rédaction des pièces administratives (règlement de consultation, acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières...), l'équipe technique se faisait assister jusqu'alors par un agent de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC). Cette personne, n'étant plus en poste, le SMECRU a fait une demande officielle auprès de la Communauté de Communes pour savoir s' il était possible de bénéficier d'une mutualisation de service pour la rédaction des pièces administratives de marchés. La demande est en cours d'étude au sein de la CCPC.

Pour répondre à des besoins urgents en termes de consultations (plusieurs marchés publics sont à lancer d'ici la fin de l'année), il est proposé de faire appel à l'assistance d'un professionnel pour la rédaction des pièces administratives des marchés.

Il est proposé de faire appel au prestataire, Eric Meynet, formateur consultant au tarif de 550 €/j.

NB: Toute demande d'assistance fera l'objet d'un devis cohérent avec le besoin exprimé.

L'assistance du SMECRU en matière d'écriture des documents administratifs de marchés publics, se justifie par :





- Les compétences particulières nécessaires en terme juridique pour l'écriture de ce type de document. L'équipe salariée du SMECRU ne dispose pas de juriste en interne.
- Le caractère évolutif des textes réglementaires propres aux marchés publics et l'incapacité pour une structure de petite taille d'avoir un effectif salarié en charge de la veille juridique,
- Un nombre moyen de 15 marchés par an pour la structure et la nécessité de ne pas commettre des erreurs juridiques qui pourraient être préjudiciables pour le syndicat, mais également pour le bon déroulement des actions sur le terrain.

Après avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

DECIDE:

- -Dans le respect des seuils de marché public, d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des pièces administratives de marché,
- -De faire appel au prestataire : Eric Meynet, formateur consultant

AUTORISE:

-Le Président à signer une convention d'accord-cadre avec le prestataire retenu.

Au cours du dernier Comité Syndical, l'assemblée délibérante avait validé l'institution du télétravail, du temps partiel et l'augmentation du temps de travail de l'assistante de gestion. Les élus souhaitaient en définir les modalités de mise en œuvre qui donneront lieu à la prise d'arrêtés individuels.

Avant de passer au point d'information, l'assemblée échange et valide les modalités.

INFORMATIONS:

- 1– Décision n° 2018–07–01 : reconduction du marché « impression des supports d'information et de communication ». Marché n° 2015–03
- → Pour précision, dernière année de reconduction portant sur la période 16/09/2017–15/09/2018. Le marché impression est un marché à bons de commande renouvelable 3 fois.
- 2– Décision n°2018–07–02: valorisation du site des bains de la caille: étude préalable et guide d'aides à la décision signature du devis
- →Dans le cadre du projet de valorisation des Bains de la Caille, dont le SMECRU est chef de file, le SMECRU a signé un devis de 8 000€ HT, à intervenir avec M. Guy DESGRANDCHAMP, Architecte du Patrimoine, domiciliée à 43 Allée du Château 74140 SAINT CERGUES, et avec M. Christophe VEYRAT-PARISIEN, Paysagiste, domicilié à 10 rue Pré Faucon 74 940 ANNECY LE VIEUX.

Prestation à finaliser avant le 31/12/2018

Livrable attendu : document-guide d'aide à la décision, planification des actions en vue du projet global de valorisation

Financeurs : 80% par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie





3-Décision n°2018-07-03 : attribution de marché « restauration de la continuité écologique au droit de 3 ouvrages transversaux sur le bassin versant des Usses, travaux des fiches actions VB1.1_CONT 2 et CONT 4 ».

Par décisions:

- -2017-02-04, la société BIOTEC s'est vue attribuée le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'effacement des buses sur le cours d'eau la Férande (fiche-action VB1.1_CONT 4).
- -2017-02-02, la société BIOTEC s'est vue attribuée le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des obstacles artificiels sur les cours d'eau Usses et Fornant (fiche-action VB1.1_CONT2).

Les maîtrises d'œuvre des fiches actions CONT 2 et CONT 4 sont menées simultanément. Une consultation a été lancée pour désigner le prestataire en charge des travaux sur les Usses, le Fornant et la Férande. L'établissement FAMY a été désigné comme attributaire du marché (CAO du 19/07/2018).

4–Décision n°2018–07–03 : attribution de marché « maitrise d'œuvre complète pour la restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Pesse Vieille, entre sa confluence avec les Usses et l'amont de la traversée de la voie communale »

En 2017, le SMECRU est intervenu sur l'effacement du seuil de Chosal, sur les communes de Cruseilles et de Cercier. L'effacement de ce seuil a eu pour objectif la restauration de la continuité écologique (libre circulation des poissons).

Parallèlement à ces travaux, et en accord avec les financeurs, il est apparu intéressant de travailler sur la restauration écologique de l'affluent Pesse-Vieille, situé juste en aval du seuil de Chosal.

A cet effet, une consultation a été lancée pour désigner un prestataire en charge de la maîtrise d'œuvre. Le Bureau d'études HYDRETUDES a été désigné comme attributaire de cette mission.

- 5– Renouvellement de la convention-cadre entre l'Etat et le SMECRU, collectivité chargée de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 les Usses
- \rightarrow Le renouvellement de la convention-cadre se fait par tacite reconduction, tous les 3 ans. Cela interviendra le 01/01/2019

La séance est levée à 21h30